

## Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

### Directives aux étudiant.es pour le dépôt d'un travail au secrétariat (C-2150)

Le dépôt d'un travail au secrétariat doit être fait dans la boîte prévue à cet effet dans le corridor adjacent au secrétariat du Département qui est situé au local C-2150 du pavillon Lionel-Groulx.

Les boîtes ROUGES de dépôt, une pour la section « histoire de l'art » et l'autre pour la section « cinéma, jeu vidéo et télévision », sont fixées au mur près de la porte C-2150.

Les travaux sont récupérés du lundi au vendredi à 15h45 et sont estampillés de la date de la journée. Pour la fin de semaine, les travaux sont récupérés le lundi matin à compter de 8h00 et sont estampillés du lundi. Le samedi et le dimanche compteront dans les jours de retard (et ce, même si les travaux sont déposés dans la boîte dès le vendredi soir après 15h45).

À l'extérieur des heures d'ouverture du secrétariat, **il est inutile** de faire estampiller les travaux par les gardien.nes de sécurité à l'entrée du Pavillon Jean-Brillant ou les employé.es de la bibliothèque. Seul le sceau du département comptera pour déterminer la date de la remise.

LA DIRECTION

Mise à jour : juin 2024